



Déclaration préalable FEETS-FO

Réunion LDG Mobilité du 1^{er} décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En ouverture de cette dernière réunion de notre cycle d'échanges 2025, Force Ouvrière souhaite d'abord rappeler l'importance du chantier que nous menons ensemble :

les Lignes Directrices de Gestion ont vocation à organiser le cadre de la mobilité, moteur de la construction et le développement de la compétence collective, nécessaire pour mener à bien les missions hautement techniques dévolues au pôle ministériel.

Depuis le lancement de ce cycle, nous tenons à souligner la qualité du cadre de cette concertation : implication des équipes RH par leurs productions, transparence des données, respect du calendrier annoncé, prise en compte des demandes de compléments exprimées, écoute réelle lors de nos réunions.

Dans ces conditions propices à un dialogue social sincère, Force Ouvrière a pris le parti de contribuer, par le partage de nos productions, de manière constructive et dans le souci des intérêts des agents, candidats, recruteurs ou encore acteurs RH.

Au fil de nos échanges, un large partage des constats et des enjeux a ainsi pu se dégager, quant au fonctionnement du système mis en place depuis 2020.

Compte tenu de la nécessité de son évolution, Force Ouvrière prend acte de l'expérimentation proposée pour 2026.

Nous nous félicitons que nos débats aient débouché sur la proposition d'une méthode et d'un calendrier de travail structurés, permettant à la fois le suivi de l'expérimentation et la préparation de la rédaction d'une nouvelle version des LDG à horizon 2027, dans des conditions à la hauteur des enjeux pour les agents, les services et le ministère de gestion.

Dans le cadre du processus expérimental prévu, nous souhaitons formuler aujourd'hui plusieurs points de vigilance et attentes.

❖ **Sécuriser l'expérimentation 2026 et préserver les points forts du processus mobilité**

Point de vigilance majeur : préserver la mobilité de septembre.

Force Ouvrière avait déjà pu pointer les effets de la suppression du cycle de septembre, moteur de la mobilité géographique et déterminant dans l'organisation des mobilités des agents en charge d'une famille (déménagement, scolarisation des enfants, ...) ou des mutations conjointes.

Le processus expérimental devra garantir, très concrètement, le maintien de ces possibilités. Force Ouvrière propose que cela puisse notamment passer par des dispositions particulières pour les campagnes de mobilité donnant lieu à une affectation possible en septembre.

Concernant la périodicité de publications des postes, nous notons le respect de l'engagement pris de proposer de premiers éléments de comparatif entre différents scenarii mensuel / bimestriel / trimestriel.

Nous souhaitons que cette analyse comparative puisse être affinée et poursuivie durant l'expérimentation 2026, en la complétant avec des critères issus des enjeux que nous avons collectivement identifiés, dont spécifiquement ceux exprimés dans le relevé de décisions de la première réunion, à savoir :

- ne pas dégrader la possibilité de mobilités géographiques, en particulier à la rentrée scolaire ;
- veiller à ne pas alourdir ou complexifier la charge de travail des acteurs RH ;
- garantir les affectations des sorties d'école.

Nous formons le vœu que l'opportunité de l'expérimentation 2026 soit pleinement utilisée comme un temps d'essai, de comparaison et d'évaluation, permettant le l'appréhension fine des besoins des candidats, des recruteurs et des acteurs RH, notamment en termes d'équilibre entre la périodicité des publications, le volume des listes de postes et les bénéfices induits.

❖ **Respecter les priorités légales des agents du pôle ministériel**

La formulation explicite utilisée dans le support préparatoire de cette troisième réunion concernant l'application des priorités légales, à savoir leur restriction aux seuls agents internes payés sur le programme 217, n'est pas le reflet de nos précédents échanges sur le sujet.

Nous en demandons une clarification immédiate.

Pour Force Ouvrière, il ne saurait être envisagé que les priorités, définies dans la Loi, ne soient pas appliquées à l'ensemble des agents des corps relevant du pôle ministériel, notamment ceux en retour d'essaimage, ou qu'elles soient mises en œuvre de manière différenciée entre services et établissements publics, dans un contexte de réorganisations et restructurations incessantes et de menaces pesant sur les opérateurs.

Poser les bases d'un dialogue social de confiance sur la mobilité

Nous renouvelons nos alertes sur la multiplication des avis défavorables opposés aux candidatures. Les chiffres sont alarmants, notamment pour les candidatures présentant une priorité légale : 30 % d'avis défavorables, soit une multiplication par trois par rapport à l'époque des CAP, alors même que les LDG prévoient pourtant que l'avis défavorable doit demeurer l'exception dans ces situations.

Nous regrettons de ne pas avoir retrouvé de proposition de suite à donner sur le sujet, alors qu'il nous avait semblé pourtant être une préoccupation clairement partagée lors de la dernière réunion.

Force Ouvrière renouvelle sa proposition d'un examen a posteriori des avis défavorables dans une instance nationale dédiée, afin de prévenir tout usage dévoyé, de protéger les candidats comme les encadrants, et de restaurer la confiance dans le processus.

S'agissant du dialogue social local, au-delà de la présentation proposée d'un bilan annuel au niveau régional, une évocation des évolutions au niveau de chaque service serait pertinente, tant au niveau des attributions des CSA de proximité, que de responsabilité de la conduite du dialogue social.

Spécifiquement pour l'année 2026, nous proposons l'organisation de concertations locales à mi-année dans les services, destinées à structurer les remontées d'information sur l'appréhension générale du processus expérimental et sur le traitement des mobilités de septembre. Ces échanges locaux pourraient ainsi nourrir les réflexions nationales pour le suivi de l'expérimentation et la révision des LDG.

L'ouverture d'un chantier sur la révision du processus de mobilité était une nécessité. En conclusion de ce premier cycle d'échanges, nous attendons de nos échanges du jour :

- la précision des sécurisations nécessaires du processus expérimental 2026 et de son suivi,
- la résolution du point sur l'application des priorités légales,
- l'envoi de signaux positifs en faveur d'un dialogue social de confiance sur la mobilité.